



PROCES VERBAL DE LA SEANCE n° 1 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration s'est réuni le 07 novembre 2024 sur convocation transmise le 22 octobre 2024.

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Adoption du PV du CA du 27 juin 2024
- ✓ Installation du Conseil d'Administration et des commissions
- ✓ Adoption du règlement intérieur du CA
- ✓ Rapport d'auto-évaluation
- ✓ Séquence d'observation en milieu professionnel pour les élèves de 3^{ème}
- ✓ Contrats, Conventions et adhésions
- ✓ Modification de la charte des voyages
- ✓ Sorties pédagogiques et voyages
- ✓ Dons
- ✓ DBM
- ✓ Temps de parole pour l'association des parents d'élèves
- ✓ Questions diverses : à déposer au secrétariat 48h avant la date du CA.

Mme la Principale accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance à 17h45.

Mme la Principale propose à tous les membres du CA, nouveaux ou renouvelés, de se présenter.

Mme La Principale présente au CA l'ordre du jour.

Mme VALLAT est secrétaire de séance.

MEMBRES	TITULAIRES	APPEL			Remplacé par...
		Présent	Absent	Excusé	
CHEF D'ETABLISSEMENT	Mme CABROL Isabelle	X			
GESTIONNAIRE	Mme SAPANIDIS Joëlle	X			
CPE	Mme DEZERT Isabelle	X			
COLLECTIVITE	M. VEYRIRAS Stéphane			X	
	Mme MARCOUX-LESTIEUX Patricia	X			
COMMUNE	M. PERROT Daniel			X	M. RAISSON
PERSONNALITES QUALIFIEES					
PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION	M. PARDOUX Pascal	X			
	Mme BONNIN Océane	X			
	Mme BOISSET Nadine	X			
	Mme DRIEUX Caroline	X			
	M. BENCHERIF Chaffik	X			
	M. DEVILLE Bastien	X			
PERSONNELS ATOS	Mme DECELLE Laetitia			X	
	Mme PAUSÉ Maryline	X			
PARENTS D'ELEVES	Mme BORDEAU Christiane	X			
	Mme VIBERT Vanessa	X			
	M. TEXIER Vincent			X	Mme MATHIEU-VERLAGUET
	Mme VALLAT Karine	X			
	Mme VILLEMONTAIX Claire	X			
	Mme LANGLOIS Cécile	X			
ELEVES	RAIMBAULT Lila	X			
	GRENIER-MESTRAUD Thaïs	X			

I – ADOPTION DU PV DU CA DU 27 JUIN 2024

Mme la Principale soumet au vote du CA l'approbation du PV du CA du 27 juin 2024

A l'unanimité, le PV du CA du 27/06/2024 est adopté.

II - INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET MISE EN PLACE DES DIFFERENTES COMMISSIONS

II - a Installation du Conseil d'Administration

Mme la Principale rappelle pour les nouveaux membres les compétences du conseil d'administration. Ces compétences sont soit décisionnelles, soit consultatives. Mme la Principale donne quelques exemples de chacune des décisions.

Compétences décisionnelles :

En sa qualité d'organe délibératif de l'établissement, le conseil d'administration, sur le rapport du chef d'établissement, procède notamment à :

- l'adoption du budget et du compte financier de l'établissement ;
- l'adoption du règlement intérieur de l'établissement.
- la fixation des principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative de l'établissement et en particulier ses règles d'organisation.
- l'adoption du projet d'établissement
- l'approbation de la programmation et des modalités de financement des voyages scolaires ;
- l'approbation de la passation des conventions et contrats dont l'établissement est signataire
- l'acceptation des dons et legs
- la répartition par discipline de la dotation horaire globalisée des heures d'enseignements
- ...

Compétences consultatives :

Dans le cadre de ces compétences consultatives, le conseil d'administration donne un avis. Si la consultation régulière du conseil s'impose, en revanche, l'avis lui-même ne lie pas l'autorité concernée qui peut prendre une décision différente de l'avis rendu.

Quelques exemples :

- les mesures annuelles de création et de suppression de sections, d'options et de formations complémentaires d'initiative locale dans l'établissement ;
- les principes de choix des manuels scolaires, des logiciels et des outils pédagogiques
- les éventuelles demandes d'inscription sur la liste, arrêtée chaque année par le ministre, des établissements chargés d'expérimentation (art. D. 314-8 du code de l'éducation).

II - b Installation des commissions

Mme la Principale soumet au vote du CA la composition des commissions. La composition des commissions figure en annexe.

- Commission permanente : Caractère facultatif et/consultatif de la commission permanente

Article R. 421-22 : La commission permanente n'est plus une commission à caractère obligatoire. Il appartient au nouveau CA de se prononcer lors de sa première réunion sur sa création, de même

que les compétences éventuellement déléguées dans les limites définies à l'article R. 421-20 (6°, 7°, 9°, 10 et 12°).

La commission permanente est donc créée à la double condition que le CA se soit prononcé sur le principe de sa création et sur la ou les compétences qu'il entend lui déléguer. Par conséquent il n'est pas possible de créer une commission permanente pour avis consultatif uniquement. Rien n'interdit de créer une commission permanente en cours d'année. L'absence de commission permanente n'interdit pas la mise en place de groupe de travail permettant d'accompagner le CA dans sa prise de décision

A l'unanimité le CA renonce à la création d'une commission permanente.

- Conseil de discipline :

Mme la Principale rappelle que le conseil de discipline se réunit sur des cas de violences d'élèves et prononce les sanctions.

Composé de 13 membres, le conseil de discipline est convoqué par le chef d'établissement au moins cinq jours avant la séance, dont il fixe la date.

A l'unanimité la composition du conseil de discipline est approuvée.

- CESCE - Comité d'éducation à la santé et la Citoyenneté et à l'environnement :

Art. L. 421-8.- Le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, a pour mission globale d'inscrire l'éducation à la santé, à la citoyenneté et au développement durable dans chaque projet d'établissement approuvé par le conseil d'administration.

Il a pour mission de mettre en place des actions spécifiques pour contribuer à l'éducation à la citoyenneté, préparer le plan de prévention de la violence, proposer des actions pour lutter contre l'exclusion, définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des conduites à risques, le développement durable et toutes les actions portées par les éco-délégués.

A l'unanimité, la composition du CESCE est approuvée.

- Commission éducative :

Mme la Principale rappelle que la commission éducative a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie de l'établissement scolaire. Elle recherche avant tout à y apporter une réponse éducative personnalisée avant la tenue d'un conseil de discipline.

A l'unanimité, la composition de la commission éducative est approuvée.

- Conseil de vie collégienne :

Le conseil de vie collégienne est une instance consultative. Elle permet le dialogue, l'échange entre les élèves et les membres de la communauté éducative. Ce dialogue porte sur la vie quotidienne des collégiens ainsi que sur les projets dans l'établissement.

La 1^{ère} réunion du CVC est programmée le 19 novembre à 14h20

A l'unanimité, la composition du conseil de vie collégienne est approuvée.

La composition des commissions figure en annexe 1, 2,3 et 4

III - VOTE POUR LE REGLEMENT INTERIEUR DU CA

Mme la Principale rappelle les points principaux du règlement intérieur dont le texte a été adressé aux membres du CA : sur l'initiative de qui peut se réunir le CA ? - Comment sont convoqués les membres du CA ? - Le compte rendu du CA - Le secrétariat de séance - Les modalités de vote - Les décisions - Les modifications du RI.

A l'unanimité, le CA adopte le règlement intérieur du CA.

IV - POINT SUR LA RENTREE ET LES TRAVAUX

Mme la Principale fait le point sur la rentrée : personnels nouveaux et particularités de la rentrée.

Personnels nouveaux :

- Mme BONNEAU Anaïs : professeure stagiaire Espagnol
- M. CHABAS Pierre : professeur d'Histoire-Géographie-EMC
- M. CHATENET Alexis : professeure de Sciences Physiques
- Mme FRADIN Ambre : professeure stagiaire de SVT
- Mme SREIFF Léa : professeure d'allemand
- M. GOVAL Cyril : CPE stagiaire
- Mme BLANCHET Célia : AED
- M. BULTEAU Valentin : AED
- Mme FONTAINE Sandrine : AED
- Mme LESCOP Julie : AED
- M. TREHARD Sébastien : AED

Les effectifs :

- 6^{ème} : 106 élèves
- 5^{ème} : 110 élèves
- 4^{ème} : 122 élèves
- 3^{ème} : 94 élèves
- Total : 432 élèves / 17 divisions

PIAL :

Le PIAL est le dispositif qui permet la mise en place de l'école inclusive. Le PIAL est une charge importante pour le collège avec le recensement des besoins et l'organisation des services des AESH sur le secteur scolaire (collège + écoles élémentaires).

Lutte contre le harcèlement :

Le collège est engagé dans le programme Phare de lutte contre le harcèlement.

La journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire a été appréciée de tous. Le 07 novembre pendant la pause méridienne les élèves ambassadeurs collégiens et les membres de l'équipe ressource ont reçu un bracelet sentinelle qui permettra de les identifier auprès de tous les élèves. Un comité de lecture sur le thème du harcèlement s'est tenu de 13h25 à 14h20.

Devoirs faits :

1 Heure de DF a été prévu aux EDT de chaque classe, encadrée par les Professeurs Principaux et enseignants volontaires.

Pour les élèves de 6èmes, pour lesquels les Devoirs Faits sont obligatoires, l'heure a été dédoublée pour que les enseignants puissent travailler avec des effectifs réduits.

Soutien et Approfondissement :

Les contraintes d'Emploi du temps (professeurs partagés, salles contraintes) et les moyens supplémentaires alloués n'ont pas permis d'offrir des groupes de besoins à la fois en 6^{ème} et 5^{ème} et à la fois en Français et en mathématiques comme le prévoyait la circulaire de rentrée.

Il a donc été décidé en Conseil Pédagogique de réaliser des groupes classes moins hétérogènes et de proposer du soutien ou de l'approfondissement sur 1H Quinzaine pour chaque classe de 6^{ème} et 5^{ème} et de travailler à partir des compétences et besoins des élèves.

Résultats DNB et affectations juin 2024 :

DNB :

85,71 % des élèves ont été reçus (13 élèves ajournés) (96,11 en 2023)

21,97 % ont obtenu la mention TB (23,30% en 2023)

30,76 % ont obtenu la mention B (41,74% en 2023)

14,38 ont obtenu la mention AB (17,47% en 2023)

17,58 % ont été reçus sans mention (13,59% en 2023)

Taux Académique : 86,8%(87,4% en 2023)

AFFECTATION :

68 élèves ont été affectés sur leur 1^{er} vœu soit 73,11%(82,17% en 2023)

10 élèves ont été affectés sur leur 2^d vœu soit 10,75%(14,85 %en 2023)

3 élève ont été affectés sur leur 3^e vœu soit 3,12%

1 élève a été affecté sur son 5^e vœu.

Au total, 22 élèves ont choisi la voie professionnelle, soit 23% (33,66 % en 2023) (26,7% Acad)

8 élèves ont choisi la voie agricole soit 8,60% (17,66 % en 2023)

62 élèves ont été affectés en 2 GT soit 66,66% (61,38 % en 2023) (64,1% Acad)

3 élèves redoublent la 3^e soit 3,22% (2,94% en 2023) (0,8% Acad)

Point sur les travaux

- Vacances de la Toussaint : La rampe conduisant aux chalets a été refaite, ainsi que le chapeau.
- WC garçons : Les travaux seront programmés des mercredis. Un urinoir va être enlevé pour permettre l'installation de séparations entre les urinoirs ainsi qu'une rehausse au-dessus des toilettes pour préserver l'intimité.
- En 2025, il est prévu de changer l'ascenseur proche du réfectoire et l'installation d'une climatisation en cuisine et une dans la zone poubelle.

V- RAPPORT D'AUTO-EVALUATION

Mme CABROL Présente l'auto-évaluation :

Finalité et enjeux en quelques mots

- **Périmètre de l'évaluation** : tous les établissements publics et privés sous contrat de l'éducation nationale et du ministère chargé de l'agriculture.
- **Finalité** : amélioration de la qualité des apprentissages des élèves, de leurs parcours de formation et d'insertion professionnelle, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'établissement.
- **Objectif** : développement des capacités d'action et d'initiative des établissements pour les aider à répondre à leur mission de service public
- **Organisation** : auto-évaluation et évaluation externe conduisant à l'élaboration du projet d'établissement.
- **Une évaluation qui engage l'établissement dans un processus d'amélioration continue avec une périodicité de cinq années**

Principes de l'évaluation en quelques mots

- Une évaluation en contexte qui permet à l'établissement d'identifier les éléments qui s'imposent à lui, mais aussi ses marges d'autonomie.
- Une évaluation qui prend appui sur les besoins des élèves pour identifier des orientations stratégiques pertinentes.
- Une évaluation collaborative qui associe l'ensemble des parties prenantes pour construire une vision partagée de l'établissement et se donner des objectifs communs.
- Une évaluation globale qui couvre les quatre domaines et appréhende l'ensemble des actions menées et des décisions prises.
- Une évaluation documentée qui permet aux établissements d'objectiver l'analyse.
- Un cadre déontologique qui assure la transparence et la rigueur de la démarche et protège les acteurs.

Phase d'évaluation externe

L'évaluation externe s'appuie sur l'auto-évaluation et en constitue un prolongement par le croisement des regards qu'elle construit, celui des acteurs de terrain engagés et celui des observateurs extérieurs.

Dans le respect de la singularité et de l'autonomie de l'établissement, l'évaluation externe vise à **identifier ses forces et ses faiblesses, à s'appuyer sur ses ressources pour explorer avec lui les marges de manœuvre et de progrès** propres à garantir à l'ensemble des élèves des acquis solides, un parcours adapté à leur profil et leurs aspirations et une orientation ambitieuse et pertinente. Elle aide l'établissement à construire ses orientations stratégiques et ouvre des perspectives que l'établissement pouvait ne pas avoir envisagées.

Visite dans l'établissement

La visite s'organise autour d'observations, d'entretiens et d'échanges avec l'ensemble des acteurs de l'établissement. Les échanges avec les élèves sont un moment important, rendu obligatoire par le code de l'éducation pour les lycées, ils doivent être préparés avec attention, les évaluateurs externes veillent à ce que les élèves rencontrés représentent bien la diversité du public accueilli.

Les évaluateurs seront présents dans l'établissement le 11 et 12 décembre

Les évaluateurs peuvent conduire des observations qui concernent l'établissement lui-même et son fonctionnement : espaces de vie et d'enseignement, séquences pédagogiques, exemples de prise en charge des élèves en dehors du temps de cours et, plus généralement, vie des élèves et des personnels dans l'établissement.

Rapport final d'évaluation

Le rapport final d'évaluation, d'une quinzaine de pages, est problématisé. Il identifie les spécificités de l'établissement, valorise ses points forts et ses réussites, relève les points faibles et les marges de progrès.

Il analyse les orientations stratégiques et le plan d'action et de formation proposés dans l'auto-évaluation, émet des recommandations et peut proposer de nouvelles pistes, présentées lors de la restitution. Un résumé d'une page maximum est placé en tête de ce rapport.

Projet d'établissement et mise en œuvre

L'auto-évaluation, par l'analyse globale de l'action passée et à venir de l'établissement qu'elle construit en contexte, avec l'ensemble des parties prenantes, et en partant des besoins des élèves, débouche sur une **préfiguration du projet d'établissement**.

Cette analyse est prolongée et enrichie par l'évaluation externe qui offre un regard et une expertise complémentaires de ceux de l'établissement.

À ce titre, **le rapport final, qui fait suite à la restitution dans l'établissement, est un outil d'aide pour la communauté éducative**.

Par le diagnostic qu'il pose, les perspectives qu'il ouvre et les stratégies qu'il dessine, il permet à l'établissement de finaliser le projet qu'il se donne, sur la base des décisions qu'il prend dans le cadre de ses marges d'autonomie, c'est-à-dire de son pilotage interne.

Pour améliorer le climat scolaire un travail commun autour des codes, des postures et du vocabulaire a été décidé. A la rentrée 2024 le fil rouge défini pour tous les niveaux est relatif aux compétences psychosociales. Une journée de formation des personnels sur ce thème est prévue le 29 novembre, beaucoup de cours seront annulés

Suite au travail effectué en 2023-2024, Mme CABROL présente aux membres du CA le Rapport d'auto-évaluation (Cf. Annexe) qui sera transmis aux évaluateurs externes.

VI – SEQUENCE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les dates pour le stage d'observation des élèves de 3^{ème} en milieu professionnel sont proposées du 20 au 25 janvier 2025.

A l'unanimité, le CA adopte les dates pour le stage d'observation en milieu professionnel des élèves de 3^{ème} du 20 au 25 janvier 2025.

VII - CONTRATS – CONVENTIONS - ADHESIONS

VII. a Contrat photocopieurs

Le contrat pour la location des photocopieurs arrivant à terme le 30 novembre 2024, une étude de marché avec appel d'offres a été réalisée. Il apparaît que la société BUREAU SYSTEMES 87 a proposé la meilleure offre.

Il est demandé au CA l'autorisation pour la cheffe d'établissement de signer un nouveau contrat avec la société BUREAU SYSTEMES 87 et la BNP PARIBAS LEASE GROUP pour une durée de 63 mois.

A l'unanimité, le CA autorise la cheffe d'établissement à signer le contrat de location et de maintenance des photocopieurs avec la société BUREAU SYSTEMES 87 et la BNP PARIBAS LEASE GROUP.

VII. b Contrat relatif à la vidange et au lavage des bacs à graisse

Le contrat relatif à la vidange et au lavage des bacs à graisse a été remis en concurrence suite à l'augmentation substantielle proposée par Abeille Vidange.

Il s'avère que la société A.S.L. est la mieux disant. La proposition s'élève à 732 € TTC/an (contre 792€ pour la société concurrente).

Il est demandé au CA l'autorisation pour la cheffe d'établissement de signer un nouveau contrat avec la société ASL pour la vidange et le lavage des bacs à graisse.

A l'unanimité, le CA autorise la cheffe d'établissement à signer le contrat relatif à la vidange et au lavage des bacs à graisse avec la société ASL.

VII. c Souscription à la consultation relative à la vérification, maintenance et fourniture des moyens de secours incendie et d'évacuation (extincteurs) :

Une souscription pour engagement à la consultation relative à la vérification, maintenance et fourniture des moyens de secours incendie et d'évacuation (extincteurs) est présentée aux membres du CA.

Cette souscription s'insère dans le cadre de la convention de groupement de commandes avec le Conseil départemental de la Haute-Vienne pour la période 2024 – 2028.

A l'unanimité, le CA autorise la cheffe d'établissement à signer avec le Conseil départemental de la Haute-Vienne la souscription à la consultation relative à la vérification, maintenance et fourniture des moyens de secours incendie et d'évacuation (extincteurs).

VII. d Convention avec le Conseil départemental et les EPLE

Dans le respect du principe d'autonomie des Etablissements publics locaux d'enseignement (EPL), la présente convention a pour objet de formaliser le partenariat entre le Département de la Haute-Vienne et le collège pour la bonne gestion des compétences qui leur sont attribuées par la loi et d'organiser les conditions dans lesquelles elles sont mises en œuvre au sein de chaque établissement.

Elle fixe les objectifs généraux et pratiques de la collectivité et précise les modalités d'évaluation des moyens alloués aux établissements ainsi que le suivi de leurs évaluations dans le respect des

dispositifs réglementaires. Cette évaluation de l'exécution des objectifs se mesure à l'aune des résultats du collège et du Département, dans un souci d'amélioration constant et partagé.

A 7 voix pour et 13 abstentions, le CA autorise la cheffe d'établissement à signer la convention entre le Conseil départemental de la Haute-Vienne et les EPLE.

VII. e Convention de partenariat « Jeunes en Librairie »

Afin de mener à bien le projet « Jeunes en librairie », une convention de partenariat avec l'Association des Librairies indépendantes en Nouvelle-Aquitaine est présentée ce soir.

Il est demandé au CA l'autorisation pour la cheffe d'établissement de signer cette convention.

Ce projet est mené par Mmes Chabassier et Vignerie avec la classe de 5^{ème} B

A l'unanimité, le CA autorise la cheffe d'établissement à signer la convention avec l'Association des Librairies indépendantes en Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du projet « Jeunes en Librairie ».

VIII – MODIFICATION DE LA CHARTE POUR LES VOYAGES

Mme la Principale propose aux membres du CA une modification de la charte des sorties et voyages pédagogiques.

A l'unanimité, le CA adopte la charte pour les voyages et sorties scolaires.

IX – BILAN DES SORTIES ET VOYAGES

Mme la Gestionnaire présente de bilan des sorties et voyages 2023/2024.

A l'unanimité, le CA adopte le bilan des sorties et voyages 2023-2024.

X - SORTIES PEDAGOGIQUES & VOYAGES SCOLAIRES

X - a - Séjour pédagogique en Angleterre

Ce séjour, organisé par Mmes BOISSET, DIET et VIROLLE, concerne les élèves de 5^{ème} B et D. Il aura lieu du 4 au 9 mai 2025.

Le voyageur Vivalangues a été retenu.

Le budget prévisionnel s'élève à 27 160 €, financé par une participation des familles de 460 € par élève, un prélèvement sur fonds de roulement de 1 940 € et un don du FSE de 1 300 €.

Mme la Principale demande au CA d'adopter le budget prévisionnel du voyage, de l'autoriser à signer tout contrat ou convention lié à cette activité et d'accepter tous les dons y afférents.

A l'unanimité, le CA adopte le budget prévisionnel du séjour pédagogique en Angleterre, autorise la cheffe d'établissement à signer tous les contrats et conventions liés au voyage en Angleterre et à accepter tous les dons y afférents.

X - b - Séjour pédagogique en Espagne

Ce séjour, organisé par Mme DEVILLEGGER, concerne les élèves de 5^{ème} A et C. Il aura lieu du 4 au 9 mai 2025.

L'organisme Alacarte Voyages a été retenu pour cette prestation.

Le budget prévisionnel s'élève à 23 865 €, financé par une participation des familles de 443 € par élève, un prélèvement sur fonds de roulement de 1 869 € et un don du FSE de 1 175 €.

Mme la Principale demande au CA d'adopter le budget prévisionnel du voyage, de l'autoriser à signer tout contrat ou convention lié à cette activité et d'accepter tous les dons y afférents.

A l'unanimité, le CA adopte le budget prévisionnel du séjour pédagogique en Espagne, autorise la cheffe d'établissement à signer tous les contrats et conventions liés au voyage en Espagne et à accepter tous les dons y afférents.

X - c - Séjour à Paris – Projet Musée d'Orsay

Ce séjour culturel et pédagogique organisé par Mme CHABASSIER, LACOUR et VIGNERIE aura lieu du 29 au 31 janvier 2025 et concerne les élèves de 4^{ème} E.

Le budget prévisionnel est de 6 619,85 € dont 4 132,45 € financés par le Musée d'Orsay, une participation des familles de 55 € par élève et un prélèvement sur fonds de roulement de 302,40€.

Mme la Principale demande au CA d'adopter le budget prévisionnel du voyage, de l'autoriser à signer tout contrat ou convention lié à cette activité et d'accepter tous les dons y afférents.

A l'unanimité, le CA adopte le budget prévisionnel du séjour pédagogique à Paris « Musée d'Orsay », autorise la cheffe d'établissement à signer tous les contrats et conventions liés à ce voyage et à accepter tous les dons y afférents.

X - d - AROEVEN – Intervention au collège pour la formation « Ambassadeurs pHARe »

L'AROEVEN assurera sur le site du collège une animation sur le thème de la formation des ambassadeurs pHARe dans le cadre de la lutte contre le harcèlement le mardi 17 décembre 2024 toute la journée.

Le budget est de 280 € et 50 € de contrat d'adhésion à l'association, financé par prélèvement sur fonds de roulement.

Mme la Principale demande au CA d'adopter le budget prévisionnel de l'animation, de l'autoriser à signer tout contrat ou convention lié à cette activité et d'accepter tous les dons y afférents.

A l'unanimité, le CA adopte le budget prévisionnel de l'intervention de l'AROEVEN, autorise la cheffe d'établissement à signer tous les contrats et conventions liés à ce projet et à accepter tous les dons y afférents.

X - e - Spectacle « du son pour l'audition » - association HIERO

Tous les élèves de 3^{ème} se rendront à Limoges le 26 novembre 2024 après-midi pour assister au spectacle « du son pour l'audition » présenté par l'association HIERO. Ce projet est organisé par Mme FOURTON et ROUDET.

Le budget s'élève à 681,50 €, financé par prélèvement sur fonds de roulement de 356 € pour le transport et 325,50 € par le Pass Culture.

Mme la Principale demande au CA d'adopter le budget prévisionnel de l'animation, de l'autoriser à signer tout contrat ou convention lié à cette activité et d'accepter tous les dons y afférents.

A l'unanimité, le CA adopte le budget prévisionnel du Spectacle « du son pour l'audition » - association HIERO, autorise la cheffe d'établissement à signer tous les contrats et conventions liés à ce projet et à accepter tous les dons y afférents.

X - f - Sortie au Théâtre de l'Union et au musée des Beaux-Arts de Limoges

Cette sortie organisée par Mmes VIGNERIE et LACOUR se tiendra le 20 décembre 2024 toute la journée à Limoges. Elle concerne la classe de 4^{ème} B

Le budget prévisionnel de cette sortie est de 448 €. Il est financé par prélèvement sur fonds de roulement de 250 € pour le transport et 198 € par le Pass Culture.

Mme la Principale demande au CA d'adopter le budget prévisionnel de la sortie, de l'autoriser à signer tout contrat ou convention lié à cette activité et d'accepter tous les dons y afférents.

A l'unanimité, le CA adopte le budget prévisionnel de la Sortie au Théâtre de l'Union et au musée des Beaux-Arts de Limoges, autorise la cheffe d'établissement à signer tous les contrats et conventions liés à ce projet et à accepter tous les dons y afférents.

X - g - Séjours à Bordeaux 1 & 2

Ces séjours à Bordeaux sont organisés par Mmes BOISSET, VIGNERIE, MM. PARDOUX et CAMINADE en deux temps :

Bordeaux 1 : du 9 au 11 avril 2025 pour les 3^{èmes} B et C. Le budget est de 9 281 €, financé par le Pass culture (357 €), un prélèvement sur fonds de roulement (611 €), une participation des familles (153 € par élève) et un don du FSE de 510 €.

Bordeaux 2 : du 14 au 16 avril 2025 pour les 3^{èmes} A et D. Le budget est de 7 866,50 €, financé par le Pass culture (357 €), un prélèvement sur fonds de roulement (662,50 €), une participation des familles (157 € par élève) et un don du FSE de 410 €.

Mme la Principale demande au CA d'adopter le budget prévisionnel de ces deux sorties, de l'autoriser à signer tout contrat ou convention lié à ces activités et d'accepter tous les dons y afférents.

A l'unanimité, le CA adopte le budget prévisionnel des séjours à Bordeaux 1 & 2, autorise la cheffe d'établissement à signer tous les contrats et conventions liés à ces projets et à accepter tous les dons y afférents.

XI – AFFAIRES FINANCIERES

XI a – DBM pour vote

Mme la gestionnaire demande au C.A. l'autorisation d'effectuer un prélèvement sur fonds de roulement pour un montant de 7 600 €, aux motifs suivants :

- Afin de réaliser les sorties et voyages pédagogiques présentés auparavant, et selon les premiers devis reçus, le prélèvement pour ces projets s'élève à 6 610 €, dont 289,10 € en complément pour diverses sorties qui pourraient se dévoiler avant la fin de l'année.
- Le prix de l'impression des livrets de math s'est avéré plus élevé que prévu. Un prélèvement de 990 € est donc nécessaire.

Le montant non utilisé de ces prélèvements sera restitué au fonds de roulement en fin d'exercice.

A l'unanimité, le CA adopte la DBM n° 7 pour vote pour prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 7 600 € à destination du AP.

XII - CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION (AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR)

Mme Chabassier a transmis les projets du CDI (annexe 5).

Afin de rajeunir le fonds de livres documentaires du CDI, Mme Chabassier va procéder cette année à un important travail de désherbage qui sera associé à des acquisitions de nouveautés plus adaptées aux besoins des élèves. A cette fin, 60 ouvrages ont été retirés de la catégorie « 700-arts et loisirs ». Après leur sortie d'inventaire, ils seront donnés aux élèves ou personnels intéressés. Trois ouvrages abîmés ont été retirés du fonds et seront détruits.

A l'unanimité, le CA autorise les opérations de sortie d'inventaire ainsi que le don ou la destruction des ouvrages recensés au CDI.

XIII – PRESENTATION DE L'APE

L'APE signale avoir effectué un don au FSE de 500€ pour les voyages scolaires sur l'année 2023-2024 ainsi qu'un don de 200€ à la chorale.

Pour l'année scolaire 2024-2025, l'APE envisage de faire un don de 500€ qui pourront être répartis pour les voyages en Angleterre et en Espagne

L'APE présente ses manifestations pour 2025 :

- Tombola en janvier pour les 5^{ème} et 3^{ème}
- 20 janvier : ouverture de ventes sur catalogue
- Le 21/02/2025 : Boum à la salle des fêtes de Nantiat
- Le 23/02/2024 : Vide ta chambre à la salle des fêtes de Nantiat
- 31 mars : ouverture de vente sur catalogue
- Le 13/06/2025 : Boum à la salle des fêtes de Compreignac

Questions diverses de l'APE

- Possibilité d'avoir un tableau d'affichage.

Un affichage dédié à l'APE peut être mis en place sur les vitres au-dessus de l'espace signature. Ainsi les documents sont protégés des intempéries et l'affichage est visible de l'extérieur.

- Pourquoi les 4^{ème} et 3^{ème} n'ont pas de voyage d'une semaine ?

Un voyage scolaire d'une semaine ne peut être organisé sur tous les niveaux. Il convient de faire des choix. Les élèves auront fait un voyage d'une semaine sur leur parcours au collège.

- Concernant le harcèlement, pourquoi les parents ne sont pas informés systématiquement ?

La procédure PHARe est appliquée. Le problème est parfois réglé dès la 1^{ère} intervention de l'équipe.

- Un voyage au ski sera-t-il organisé par l'Association sportive comme cela fut le cas par le passé ?
Pas de voyage au ski

- Inquiétude des parents d'élèves concernant l'absence du professeur d'histoire-géographie.
Le professeur est en arrêt jusqu'au 04 décembre et il est remplacé jusqu'à cette date.

La séance est levée à 19h55

La secrétaire de séance,
K. VALLAT



La Principale,
I. CABROL



ANNEXE 1

COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Année Scolaire 2024-2025

NOM de l'établissement : COLLEGE MARYSE BASTIE- NANTIAT

<u>Membres</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Chef d'établissement (Présidente)	Mme CABROL	
C.P.E	Mme DEZERT	
Gestionnaire	Mme SAPANIDIS	
Personnels d'Enseignement et d'Education : 4	- BONNIN Océane - DEVILLE Bastien - BOISSET Nadine - DRIEUX Caroline	- DIET Laure - CHABASSIER Cécile - VIROLLE Marie-Noëlle - JOLIVET Emilie
Personnel ATOSS : 1	- DECELLE Laetitia	- PAUSÉ Maryline
Parents d'élèves : 3	- TEXIER Vincent - VIBERT Vanessa - BORDEAU Christiane	- LANGLOIS Cécile - VALLAT Karine - VILLEMONTAIX Claire
Elève : 2	- MOREAU-GRIMAULT Elsa - BECHADE Lola	- RAIMBAULT Lila - GRENIER-MESTRAUD Thaïs
TOTAL des membres du Conseil de Discipline		13

Nantiat, le 07 novembre 2024

La Principal,
Isabelle CABROL



ANNEXE 2

Composition du Comité d'Education à la Santé et Citoyenneté et à l'environnement (CESCE)

Année scolaire 2024-2025

NOM de l'établissement : COLLEGE MARYSE BASTIE-NANTIAI

<u>Membres</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Chef d'établissement	Mme CABROL Isabelle	
Gestionnaire	Mme SAPANIDIS Joëlle	
C.P.E.	Mme DEZERT Isabelle	
Infirmière scolaire	Mme ROUDET Nathalie	
Représentant de la commune	M. RAISSON Marcel	
Représentant de la collectivité	M. VEYRIRAS Stéphane	
Personnels d'Enseignement et d'Education : 3	- BONNIN Océane - JOLIVET Emilie - CHABASSIER Cécile	- DEVILLE Bastien - BENCHERIF Chaffik - BOISSET Nadine
Personnels ATOS : 2	- PAUSÉ Maryline - DECELLE Laetitia	- ALBISSON Sylvie
Parents d'élèves : 3	- VALLAT Karine - MATHIEU-VERLAGUET Aurélie - LANGLOIS Cécile	- DEGLANE Cécile - VILLIMOTEIX Claire - BEZ RAIMBAULT Marie-Laure
Elèves : 2	- RAIMBAULT Lila - GRENIER-MESTRAUD Thaïs	- MOREAU-GRIMAULT Elsa - BECHADE Lola
Total des membres du CESCE :		16

Nantiat, le 07/11/2024
 La Principale,
 Isabelle CABROL



ANNEXE 3

COMPOSITION DE LA COMMISSION EDUCATIVE

Article R. 511.19.1 du code de l'éducation

Année Scolaire 2024-2025

NOM de l'établissement : COLLEGE MARYSE BASTIE- NANTIAT

<u>Membres</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Chef d'établissement	Mme CABROL	
CPE	Mme DEZERT	
Professeur principal de l'élève		
Professeur élu membre du conseil de discipline : 1	- BOISSET Nadine	- DRIEUX Caroline
Parent d'élève élu membre du conseil de discipline : 1	- TEXIER Vincent	- VIBERT Vanessa
Toute personne susceptible d'éclairer la situation de l'élève		
TOTAL des membres de la Commission Educative		Variable

Nantiat, le 07 novembre 2024

La Principale,
Isabelle CABROL



ANNEXE 4

COMPOSITION DU CONSEIL DE VIE COLLEGIENNE

Année Scolaire 2024-2025

NOM de l'établissement : COLLEGE MARYSE BASTIE- NANTIAT

<u>Membres</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Chef d'établissement (Président)	Mme CABROL	
Gestionnaire	Mme SAPANIDIS	
CPE	Mme DEZERT	
Personnels d'Enseignement et d'Education : 1	- CHABASSIER Cécile	- DRIEUX Caroline
Parents d'élèves : 1	- BORDEAU Christiane	- VIBERT Vanessa
Personnels Agents : 1	- DECELLE Laetitia	- PAUSÉ Maryline
Elèves : 19	- COLOMBEAU Matthéo 3C - DUFOUR Fiona 3C - FLEUVE Cameron 3C - MELER Joachim 3C - NEGRIER Cyrielle 3C - PARDOUX Hanaé 3C - CAGET Simon 4A - GAUTHIER Nohan 4A - JARRY Noah 4A - LECHAUDEL-BOUSREZ Emmett 4A - JEANDILLOU Etienne 4B - GRENIER-MESTRAUD Thais 4C - PLEK Liny 4C - BESSE Juliette 4E - FERRER Rebecca 6A - BELLET FRAGNIER Emma 6B - BRY Valentin 6C - CARER Enzo 6D - RUEDA MANEUF Léo 6D	
TOTAL des membres du Conseil de Vie collégienne		25

Nantiat, le 07/11/2024

La Principale,
Isabelle CABROL



PROJETS "LECTURE"

Objectifs : Inciter les élèves à lire pour leur plaisir, leur faire découvrir des œuvres et des auteurs. Proposer des actions au plus grand nombre d'élèves possible.

Actions envisagées :

- 6ème B et C, avec Mme Lefort : Participation au "Défi Babelio Junior"
- 6ème D, avec Mme Boudesco et M. Valade (CM2 Nantiat) : Participation au "Prix Passerelles".
- 5ème B, avec Mme Vignerie : Participation au dispositif "Jeunes en librairie"
- 3ème C, avec Mme Vignerie : Participation au Prix Passerelles
- Réponse aux demandes ponctuelles des professeurs pour proposer des sélections de livres aux classes.
- Elèves volontaires de 5ème/4ème/3ème : Club Manga - Participation au Prix Manga'titude
- Elèves volontaires tous niveaux : Club BD - Participation au Prix Funambulles

OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT VERS SON ENVIRONNEMENT EDUCATIF, CULTUREL ET PROFESSIONNEL

Objectif : Contribuer à la politique d'ouverture du collège vers son environnement extérieur.

Actions envisagées :

- Orientation des élèves : Organisation avec Mme Dézert et Mme Gouvernet d'un parcours de découverte professionnelle pour les élèves de 4ème.
- Partenariat avec la médiathèque de Nantiat (Club manga, "Jeunes en librairie").
- Mise en place de projets pédagogiques avec une ou plusieurs écoles de secteur.
- Accueil de l'exposition Science Factor "Femmes de la tech : elles innovent pour nous !"

GESTION DU FONDS DOCUMENTAIRE

Objectif principal : Améliorer la visibilité et l'attractivité des ouvrages, en particulier les plus récents.

Actions envisagées :

- Travail étape par étape sur l'ensemble du fonds, en commençant en 2024-2025 par les livres documentaires : désherbage, harmonisation et simplification de la classification, amélioration de la signalétique, acquisitions ciblées en fonction des besoins (des élèves et des enseignants).
- Valorisation des ouvrages : Mise en avant des nouveautés, sélections thématiques (avec notamment création d'un espace "C'est au programme", opération "prêts surprises" à Noël. Valorisation également sur e-sidoc.

EDUCATION AUX MEDIAS ET À L'INFORMATION

Objectif : Proposer à tous les élèves au moins un projet EMI dans l'année, en collaboration ou non avec les autres enseignants.

Actions envisagées :

- EMI 6ème : Cours d'1h/quinzaine pour tous les élèves, évaluation de compétences. Réalisation d'affiches en lien avec les programmes des autres matières.
- Niveau 5ème : Club journal (7 élèves volontaires)
- 4ème D, avec M. Deville : Projet "Radio Pirate", piloté par le Théâtre du Cloître dans le cadre du Parcours Laïque et Citoyen (CD87)
- 4ème E, avec Mme Lacour et Mme Vignerie : Projet "Classe au musée d'Orsay" - réalisation d'affiches.
- Classes de 4ème : Séance sur les fake news dans le cadre du cours de français.
- Classes de 3ème : Activité "Classe investigation" : Réalisation d'une chronique radiophonique.



ACCUEIL DES USAGERS

Objectif : Proposer aux élèves et aux personnels un lieu de lecture et de travail agréable.

Actions envisagées :

- Collaboration avec la vie scolaire pour l'organisation de l'accueil des élèves en permanence.
- Réflexion sur la possibilité de renouvellement d'une partie du mobilier (fauteuils).